

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 7/8

26^e année · mercredi 15 février 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



OLIVIER VOGELSANG

A Genève, Unia a dénoncé des conditions de travail choquantes sur un chantier de la luxueuse rue du Rhône: les ouvriers du second œuvre et de la métallurgie du bâtiment devaient manger et se changer dans un taudis. Coup de gueule payant. Le syndicat continuera à se battre pour la dignité, l'hygiène et la sécurité sur les chantiers. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

La paix et la solidarité doivent primer

Sylviane Herranz

Une vague de grèves et de manifestations gigantesques déferle sur l'Europe. L'année 2023 ne fait que débuter. Au Royaume-Uni, les mobilisations qui avaient démarré en 2022 déjà contre la vie chère et la dégradation des conditions de travail reprennent de plus belle. Avec des dizaines de milliers d'infirmières, d'ambulanciers, d'enseignants, et d'autres catégories professionnelles, bravant tous les obstacles des lois antisyndicales, qui ont débrayé massivement. En France, les journées de grèves et de protestation contre la réforme des retraites rassemblent des millions de personnes. Au Portugal, la semaine passée, les transports publics, la santé, les écoles étaient touchés par des arrêts de travail organisés par

les syndicats pour l'indexation des salaires et des retraites. Dimanche dernier, à Madrid, un million de personnes ont envahi les rues de la capitale espagnole pour soutenir les médecins dénonçant un manque de moyens dans la santé publique et exiger des effectifs en suffisance. Une semaine plus tôt, le 5 février au Danemark, 50 000 personnes avaient répondu à l'appel de la Confédération des syndicats danois pour s'opposer à la suppression d'un jour férié par le gouvernement de centre-gauche dans le but de financer la hausse des dépenses militaires. Cette mesure rapporterait 403 millions d'euros à l'Etat. Dans ce pays de 5,9 millions d'habitants, peu enclins à la contestation sociale, près de 500 000 personnes ont aussi dénoncé la mesure par voie de pétition. Lors de la manifestation, les slogans «Ne touchez pas à nos jours fériés!» et «Dites non à la guerre!» se côtoyaient.

La colère monte en Europe. Mais partout, les gouvernements refusent de céder aux revendications des travailleuses et des travailleurs. Pourtant, l'argent ne manque pas. Le président français veut augmenter l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, prétextant un «trou» dans la sécu de 10 milliards d'euros. Au lendemain de la puissante grève du 19 janvier, il annonçait une hausse de 40% du budget militaire, pour le porter à 413 milliards d'euros - ou 413 000 millions - pour la période de 2024 à 2030. Une démesure... Tous les pays du continent ont prévu

des hausses de leurs budgets de la défense. Mais rien pour les salaires ou la santé. La misère et la guerre, militaire et sociale, s'ancrent dans la réalité du continent. Pendant que les profiteurs s'enrichissent en spéculant sur les matières premières ou le gaz, comme en témoignent les bénéfices faramineux réalisés par le groupe français TotalEnergies, affichant un profit net de près de 20 000 millions d'euros en 2022. Les marchands d'armes se frottent aussi les mains. Le réarmement à coup de milliards d'euros - 100 milliards par exemple pour l'Allemagne - devient un marché toujours plus juteux. Les montagnes d'euros consacrés à l'économie de guerre et à la destruction permettraient de financer largement les revendications des salariés et des populations d'Europe. Mais pas seulement. Cette indécence des budgets militaires et des profits sur les matières premières est décuplée à la lumière de la catastrophe qui a touché, la semaine passée, le sud de la Turquie et le nord de la Syrie. Des dizaines de milliers de morts et de blessés. Des vies arrachées par deux séismes successifs. Et pour certaines par la corruption et l'irrespect des règles de construction antismismique. Face à ce drame et aux besoins immenses des survivants, la solidarité entre les peuples est une priorité. Il est temps que la justice sociale et l'aide humanitaire prennent sur les dépenses militaires. Il est temps que l'escalade guerrière et l'appât du gain cèdent la place à la paix et à la solidarité. ■

PROFIL



Guy-Baptiste Jaccottet, le partage en point d'orgue.

PAGE 2

SAISONNIERS

Les enfants sortent du placard...

PAGE 6

NESTLÉ

L'entreprise reconnue coupable de mobbing.

PAGE 7

VENTE

Stop aux bas salaires.

PAGE 9

Sonya Mermoud

Ses parents l'ont obligé, comme pour le reste de la fratrie et en dépit de ses réticences, à faire de la musique. Ils ont eu le nez fin. A 25 ans, Guy-Baptiste Jaccottet gagne sa vie comme organiste professionnel polyvalent. Et manifeste de la reconnaissance envers sa famille. «J'ai commencé par étudier la flûte à bec à l'âge de 7 ans. Puis, à 13 ans, participant à un concert avec des organistes, j'ai souhaité changer d'instrument sur un coup de tête. J'ai adoré», raconte le jeune homme, fasciné par «la dimension physique du son» de l'orgue. Il aime aussi son odeur de bois et celle du papier des partitions. Mais note qu'il n'y a rien d'instinctif dans l'apprentissage de cet instrument. «La démarche se révèle assez intellectuelle. On travaille avec une machine.» Depuis, le Vaudois a tracé sa route pour devenir organiste titulaire du temple de La Tour-de-Peilz, concertiste, professeur aux Conservatoires de Lausanne et de Montreux-Vevey-Riviera ou encore responsable de l'orgue du théâtre Barnabé. Autant de casquettes qui lui permettent d'appréhender son art dans différentes déclinaisons. De s'écartez du seul cadre liturgique et de l'image une peu vieillotte souvent associés, dans l'imaginaire collectif, à son instrument. Tout en exprimant une gamme d'émotions. Un moyen bienvenu pour cet être de nature plutôt réservée qui, petit à petit, s'affranchit d'une éducation protestante, laissant plus facilement couler ses larmes ou éclater ses rires...

ENTRE RÉCONFORT ET DIVERTISSEMENT
«J'apprécie de me produire dans les lieux de culte, bénéficiant d'une acoustique magnifique», précise le Vaudois qui, questionné de savoir s'il a la foi, hésite, s'interrogeant sur le nombre d'interprétations différentes d'un même texte religieux. «Je ne joue pas pour autant avec moins de conviction. Certaines cérémonies me touchent beaucoup humainement parlant. Lors d'enterrements, c'est parfois très dur. On ressent la tristesse des participants. Bouleversant.» Il s'agit alors pour le musicien d'exécuter des morceaux «qui réconfortent, qui se révèlent plein d'affection».

Changement de registre au théâtre Barnabé où Guy-Baptiste Jaccottet accompagne la projection de films muets au grand orgue de la salle. «Je regarde au préalable plusieurs fois le film, ses thèmes, et compose sur cette base.» Un exercice qui plaît à ce féru de cinéma, fan de l'œuvre de Chaplin, appelé notamment dans ce contexte à accentuer le burlesque des scènes. «On a alors un tout autre rapport avec le public, créant des clins d'œil, suscitant des rires. Il m'arrive de passer d'un accompagnement discret de personnes en deuil à une ambiance complètement différente de show et de rigolade. J'apprécie cette diversité», déclare le musicien, chargé aussi de veiller au bon entretien de l'instrument de Barnabé.

ÉMU PAR UNE VOLONTÉ DU BEAU

L'artiste trouve encore dans l'enseignement un moyen de satisfaire son goût pour la transmission. «Je m'investis beaucoup dans ce domaine. Le monde de l'orgue se développe de plus en plus, les élèves sont nombreux.» Parallèlement, Guy-Baptiste Jaccottet suit un cursus de master soliste, travaille régulièrement l'improvisation dans une école près de Paris, participe à l'enregistrement de CD, donne une quarantaine de concerts par année, en solo ou en ensemble, dans nos frontières et à l'étranger. Des occasions pour lui de découvrir

des édifices religieux à l'architecture magnifique. «Des bâtiments qui ont traversé les siècles, caractérisés par cette volonté du beau. Emouvant.» Il crée aussi des courtes vidéos sur YouTube, histoire de communiquer avec un public différent. Des personnes de sa génération, «qui n'écoutent plus de CD et qui, sans images, ne sont pas touchées». «J'ai là une carte à jouer avec l'orgue, entre les mouvements des pieds, des mains, les tuyaux, les boutons qu'on actionne...» Une activité qualifiée néanmoins de chronophage... Autant dire que l'emploi du temps de ce musicien fondamentale-

ment optimiste, en couple, accompagné aussi de ses deux chats - il n'imagine pas sa vie sans la présence de félins - se révèle bien chargé.

GÉNÉRATION CONSO

«Je peine à m'arrêter. A faire de vraies coupures, confie-t-il. J'essaie de me corriger.» Pour se ressourcer, l'organiste compte sur son art, sa compagne et ses proches. Sans oublier la nature. Il apprécie particulièrement les randonnées en montagne, propices «à se vider la tête», et manifeste une forte sensibilité écologique. «Comme la plupart des jeunes,

je me préoccupe pour le climat. J'essaie de diminuer mon empreinte carbone. En Europe, je voyage uniquement en train.» Guy-Baptiste Jaccottet s'inquiète aussi du creusement des inégalités, de la guerre, du chemin pris par l'humanité... Et souligne que rien ne l'irrite davantage que le manque de respect, de bienveillance et d'attention. Quant au monde du travail, il génère, dans son domaine, un regard positif. Et l'artiste de se réjouir de voir de plus en plus de femmes concertistes, de professionnelles occupant des postes prestigieux. Pas comme, déplore-t-il, dans d'autres secteurs. «Je pense à la vente où les travailleuses sont le plus souvent déconsidérées et traitées de manière révoltante», s'indigne-t-il, comptant dans son entourage des personnes concernées. Mesurant sa chance, heureux - «Le bonheur c'est de réaliser des projets sans limite avec d'autres personnes» -, l'acteur culturel rêve d'élargir les espaces de communication avec le public; de sortir les concerts de cadres trop traditionnels et élitistes, et d'offrir aux intéressés des formats plus courts. «Une heure, en silence, c'est long pour les nouvelles générations et les quadrangulaires. On vit dans une société de consommation. On faut en tirer les leçons», affirme Guy-Baptiste Jaccottet, ressentant un besoin de partage - «sinon, cela n'a pas de sens» - plus étendu encore... ■

Site du musicien sur: guyjaccottet.com



Plus encore que la musique, c'est la «dimension physique du son» de l'orgue qui a fasciné Guy-Baptiste Jaccottet.

LE PARTAGE, POINT D'ORGUE DE SON ART

Promouvant un large répertoire, Guy-Baptiste Jaccottet travaille comme organiste dans différents milieux et rêve de briser les carcans de concerts jugés trop traditionnels et élitistes

**DE BIAS**

Christophe Gallaz

LE SÉISME TURC, SES PRÉSENTATIONS BIBLIQUES, SES COUPABLES ET L'UDC

Séisme dans la région turco-syrienne. Plus de 33 000 morts comptés ce dernier dimanche et probablement plus du double en réalité, selon le chef de l'agence humanitaire de l'ONU, et cette image parmi les autres en première page d'un journal: sur la pente d'un monceau de gravats et de ruines, trois civils en extraient un survivant des décombres et deux autres tendent leurs bras vers eux.

On y découvre d'abord le jeu des corps: le miraculé se donne à voir de face en position semi-couchée, les trois hommes qui le portent sont en triangle autour de lui, et les deux

autres qui sont extérieurs à cette action se tiennent en dessous. Puis on aperçoit le regard des protagonistes. Celui du miraculé se concentre sur sa jambe à moitié masquée par le corps d'un sauveteur, celui de son sauveteur qui forme le sommet du triangle filé en oblique vers le bas, et le deuxième de ses compagnons tourne son visage vers le troisième qui surveille l'état du blessé. Il se produit donc, dans le cadre de cette image, un ballet immobile prodigieux constitué de silhouettes et de coups d'œil en diagonales croisées. Où sommes-nous? Sur la première page d'un journal, je l'ai dit. Mais aussi dans tout un chapitre de l'art pictural italien compris entre les XIV^e et XVI^e siècles, quand Fra Angelico, Le Tintoret ou Léonard de Vinci font connait d'innombrables scènes bibliques en fonction de protocoles formels quasi normalisés: un corps central de supplicié semi-couché, car il n'est pas loin de trépasser, des bras qui se tendent vers lui, avec des regards qui le fixent ou s'enfuient vers l'au-delà de la toile où se tient la

providence divine heureuse ou fatale. Ainsi se perpétuent, au cours des âges séculaires ou millénaires, les mêmes représentations visuelles et narratives de la souffrance que nos communautés humaines subissent ou s'infligent elles-mêmes. Elles ne changent pas, et nous ne changeons pas davantage que les pouvoirs politique et militaire ou le pouvoir céleste. Et souvent ceux-là font alliance coupable entre eux. En Turquie, faut-il invectiver le mouvement qui a fait bouger la plaque tectonique d'Arabie vers le nord grâce à la faille dite d'Anatolie de l'Est, vingt-quatre ans après celui survenu grâce à la faille d'Anatolie du Nord qui avait provoqué la mort de 17 000 personnes? Ou faut-il invectiver le régime et la personne de Recep Tayyip Erdogan, nommé Premier ministre il y a vingt ans puis président de la République? Je cite *Le Temps* du 10 février dernier qui cite lui-même la revue de presse du site europopics.net: «Il est arrivé au pouvoir il y a 20 ans. Et depuis lors son gouvernement n'a pas réussi à préparer le pays aux séismes d'une pareille ampleur.

Après celui de 1999, une "taxe antisismique" avait été introduite pour que les bâtiments publics nouvellement construits puissent résister aux tremblements de terre dans les zones à risque. Mais [...] de grandes entreprises, proches de l'appareil d'Etat et du parti au pouvoir, ont été chargées de construire ces bâtiments sans que les règles antisismiques ne soient respectées.» Je pensais aux effets que cette double couche des fatalités accablant les plus démunis à la surface de notre planète - je veux dire la couche des catastrophes naturelles en voie d'aggravation massive pour cause de réchauffement climatique et la couche des malversations commises par les régimes autoritaires - quand je retrouvai dans mes archives récentes une information en provenance de notre UDC nationale, triste lobby mental qui n'en est plus à une puanteur près. Il s'agirait en effet, pour ses membres évoquant la «modification irréversible de la structure de la population» comme leurs confrères en fan-

tasmes au sein de l'Hexagone qui bavent de colère à la perspective du «Grand remplacement», de «supprimer purement et simplement le droit de venir déposer une demande d'asile en Suisse». L'UDC préférant créer des «centres d'accueil et de protection» suisses, mais à l'étranger, où les requérants iraient déposer leur demande pour «couper l'herbe sous les pieds des passeurs». On lisait toutes ces jolies sur le site de *20 minutes* en date du 31 janvier dernier. Et je songeais que ces plus démunis à la surface de la planète sont désormais accablés non plus seulement par une double couche de fatalités mais par une triple, dans la mesure où s'ajoute, à celles produites par les catastrophes naturelles et par les malversations commises dans le cadre des Etats autoritaires, celle produite par leurs faux frères citoyens de base. Non plus seulement par celles qui proviennent des en-bas telluriques et des en-hauts étagés, mais de la Cité, c'est-à-dire à l'horizontale. Le propre de l'homme est bien sale, hélas, pour ne pas dire salopard. ■

RÉFÉRENDUM ANNONCÉ CONTRE LPP 21

Le projet de réforme du 2^e pilier tel qu'il sera soumis au Parlement lors de la session de printemps revient à puiser dans le porte-monnaie des actifs et à baisser les rentes. Les syndicats s'y opposeront

Textes Sylviane Herranz

« Le Parlement a fait de la réforme du 2^e pilier un projet de démantèlement pur et simple. » Le constat de l'Union syndicale suisse (USS) est sans appel. Elle réagissait, le 3 février, aux résultats des travaux de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national qui venait de traiter une nouvelle fois la Réforme de la Loi sur la prévoyance vieillesse (LPP 21) et les divergences subsistant avec le Conseil des Etats, les deux Chambres ayant déjà pris position sur le fond l'an dernière. L'USS espérait un revirement et un retour au « compromis des partenaires sociaux », soutenu et présenté par le Conseil fédéral. Or, l'état de la réforme actuelle en est bien éloigné. Ce compromis visait à faire évoluer le 2^e pilier vers une meilleure prise en compte des bas salaires et des temps partiels afin que les femmes ne soient plus autant discriminées au moment de la retraite. En raison de leur secteur d'activité, des arrêts professionnels pour se consacrer à la famille et des temps partiels, beaucoup de retraitées ne touchent pas de rentes du 2^e pilier ou perçoivent des rentes très inférieures à celles des hommes.

ARROGANCE CRASSE

Le compromis prévoyait un seuil d'accès au 2^e pilier abaissé ainsi qu'une diminution du taux de conversion qui devait être compensée par des suppléments de rentes pour les petits revenus, et les femmes en particulier. Ces suppléments devaient être finan-

cés par une augmentation des cotisations (appelées bonifications dans ce pilier), introduisant ainsi une part de répartition dans le système des caisses de pension basé sur la capitalisation. La Commission du Conseil national a rejeté, par deux tiers des voix contre un tiers, la proposition de retour au compromis. Elle a décidé de suivre la version du Conseil des Etats, adoptée en décembre, sur des points importants comme les mesures visant à compenser la baisse du taux de conversion. Cette dernière représente une réduction des rentes de près de 12%. Selon l'USS, avec le projet actuel, cette diminution ne sera compensée entièrement que pour moins de la moitié des femmes et pour un quart seulement de tous les assurés. Une décision « d'une arrogance crasse, souligne la faîtière dans un communiqué. Les femmes devront attendre pendant des décennies encore les améliorations promises, alors que le besoin est urgent et immédiat. »

PERTE D'UN MOIS DE RENTE!

L'USS rappelle que les rentes du 2^e pilier « sont en chute libre depuis au moins une décennie ». Et de préciser qu'après les faibles taux d'intérêt et les baisses extrêmes des taux de conversion, la situation s'aggrave encore en raison de la non-compensation du renchérissement dans les caisses de pension. La conséquence concrète sera que les salariés partant à la retraite à la fin de 2024 perdront l'équivalent d'un mois complet de rente! Et la faîtière d'avertir: « Même une baisse du taux de conversion minimal n'est



L'état de la réforme de la Loi sur la prévoyance vieillesse qui sera soumise au Parlement en mars pour l'élimination des divergences ouvre la porte à une probable nouvelle mobilisation pour la défense des retraites. Pour l'USS, il est exclu de payer plus pour toucher des rentes plus basses.

plus une option. » Pour l'USS, cette révision va « arnaquer » ceux qui travaillent alors que les prestataires, les caisses de pension et les assureurs vivent en bénéficiant. Des prestataires qui aujourd'hui déjà prélevent environ 7 milliards de francs par année pour la gestion du 2^e pilier. L'USS s'apprête à combattre « avec véhémence » un projet de démantèlement de la LPP, qui pour l'heure prévoit une hausse des cotisations de l'ordre de 3 milliards de francs pour des rentes plus basses. Elle annonce d'ores et déjà qu'un tel projet – qui revient devant les deux Chambres du Parlement lors de la session de printemps débutant le 27 février – sera contesté par référendum: « Les gens

qui travaillent décideront dans les urnes s'ils veulent verser 3 milliards de francs supplémentaires dans les caisses

de pension pour obtenir, au final, une rente moins élevée, ou s'ils préfèrent financer une 13^e rente AVS. » ■

INITIATIVE BNS SUSPENDUE

La nouvelle a été annoncée par le président de l'Union syndicale suisse (USS) juste avant les discussions de la Commission de la sécurité sociale du Conseil national sur la LPP. Par voie de presse, Pierre-Yves Maillard a informé de la suspension de l'initiative sur la BNS lancée par les syndicats en mai 2022. Le texte, demandant qu'une partie des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) soit versée à l'AVS, a déjà récolté 70 000 signatures, sur les 100 000 requises. Le président de l'USS justifie cette décision d'un côté en raison de la perte de quelque 132 milliards enregistrée l'an passé par la BNS, après des années de bénéfices farfelus, et par le très probable lancement du référendum contre la réforme LPP 21, qui nécessitera des forces. Le comité de l'USS en a décidé ainsi. Partie prenante de la faîtière syndicale, Unia a aussi donné son accord à cette suspension de la récolte de signatures sur l'initiative BNS. ■

De l'importance avérée des syndicats

L'Union syndicale suisse a réalisé une étude sur l'influence des syndicats et des conventions collectives de travail sur les salaires, les conditions d'emploi et la productivité. Entretien avec Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef

Propos recueillis par Sonya Mermoud

Quelle influence exercent les syndicats sur les salaires et l'emploi? Quel est leur impact et celui des conventions collectives de travail (CCT) sur la productivité, l'innovation dans les entreprises ou encore le chômage? Des questions auxquelles répond l'Union syndicale suisse (USS) après avoir récemment procédé à une métaproanalyse sur le sujet. Auteur de la recherche avec Joël Bühler, collaborateur scientifique, Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS, présente la démarche et ses principales conclusions.

QUESTIONS RÉPONSES

Pour quelles raisons avez-vous mené cette recherche et de quelle manière? Les syndicats et les CCT ne sont pas assez connus de la population et du monde économique. De nombreuses recherches ont pourtant été menées sur le sujet au cours de ces trente dernières années, qui ont montré l'intérêt de disposer d'organisations de travailleurs et de signer des conventions. Nous avons compilé toute la littérature importante traitant de ces questions – plus d'une centaine d'études – et avons partagé ces conclusions afin de favoriser une meilleure connaissance de la thématique.

Quelles sont les principales conclusions de votre analyse?

En premier lieu, nous pouvons affirmer que les syndicats et les CCT ont une influence positive sur les rémunérations. Ce n'est pas une surprise pour nous, mais cette analyse l'a clairement confirmé. L'existence de CCT réduit les écarts de salaires, les discriminations salariales entre les femmes et les hommes et le dumping. Cette situation positive s'explique par l'obligation de respecter des règles collectives fixant des salaires minimums contraignants. Les négociations collectives profitent à tous les collaborateurs d'une entreprise et favorisent une redistribution plus équitable. En leur absence, on se trouve dans une logique individuelle où seules des poignées d'employés, le plus souvent des hommes, bénéficient de meilleures salaires.

Et sur le front de la productivité et de l'innovation, les CCT ont-elles un impact?

Sur ces points, c'est moins évident que pour les salaires, mais ce n'est pas non plus le but poursuivi par ces accords. Nous avons néanmoins constaté des effets positifs en matière de productivité, en particulier grâce aux formations par secteurs qui sont alors souvent proposées et financées via des fonds paritaires, comme, par exemple, dans l'hôtellerie-restauration. Ces formations permettent de valoriser des compétences et des expériences, sans que

les candidats doivent passer des années sur les bancs d'école, et présentent l'avantage d'être ancrées dans la réalité du terrain. Pour gagner en productivité, les employeurs sont aussi obligés d'investir et d'offrir de bons salaires. Un collaborateur heureux, bénéficiant d'une rémunération équitable et de possibilités de se former, est également plus rentable. Dans le domaine de l'innovation, quelques études montrent aussi un impact favorable.

Pourquoi les entreprises devraient conclure des CCT? En tirent-elles vraiment des avantages?

Pour les raisons mentionnées en matière de formation, mais également parce que, dans les situations de crise, elles agissent comme régulateur. L'absence de CCT expose par ailleurs les employeurs à des mesures de lutte des salariés, comme des grèves. Un autre argument majeur plaide en faveur des conventions déclarées de force obligatoire: elles servent de garde-fous contre la concurrence déloyale et le dumping, notamment dans le contexte de la libre circulation des personnes. Nous disposons d'un bon exemple avec le secteur de l'artisanat qui attire beaucoup d'entreprises étrangères et de travailleurs détachés.

Les syndicats et les conventions ne risquent-ils pas d'accroître le chômage?

Contrairement à nombre de préjugés, les CCT et les syndicats n'ont

pratiquement aucune influence sur l'emploi et le taux de chômage. Ce reproche souvent avancé par les Libéraux n'est pas pertinent. Une partie des entreprises occupent par ailleurs des positions dominantes sur le marché du travail, comme les CFF. Certaines sociétés profitent de cette situation. Aussi est-il nécessaire de conclure des conventions pour éviter des risques de bas salaires. Un collaborateur mieux payé va par ailleurs être plus volontiers fidèle à son employeur.

Le développement de l'économie de plateformes ne menace-t-il pas l'existence des syndicats? Comment organiser des employés sans lieux de travail?

Nous verrons l'évolution de ce type d'économie. Les syndicats exercent déjà un contrôle sur le travail précaire. Les employés qui occupent des postes peu attractifs ne vont pas rester. Surtout en cette période de pénurie de main-d'œuvre qui facilite les recherches d'emploi. En renforçant en outre le travail syndical classique, nous contribuons à affaiblir ces jobs instables.

En comparaison internationale, la Suisse est-elle bien placée en termes de CCT?

Dans nos frontières, un peu moins de 50% des travailleurs sont couverts par une CCT. Ces accords sont souvent de

très bonne qualité. Mais il n'y en a pas suffisamment par rapport à d'autres pays comme ceux nordiques où environ 90% de la classe active bénéficie de conventions. Nous nous heurtons aussi à un autre problème: les importantes restrictions pour rendre une CCT de force obligatoire. La réglementation helvétique implique que la moitié au moins des entreprises concernées ait signé l'accord. Ce quorum est unique en Europe et doit évoluer. Autant dire qu'il nous reste beaucoup de pain sur la planche. Mais, comme l'atteste cette analyse, notre travail est très important. Sans syndicats, la situation en Suisse serait catastrophique... ■

DOSSIER
Dossier N° 153

De l'importance des syndicats
Méthodologie de l'analyse des syndicats et des conventions collectives de travail sur les salaires, les conditions de travail et la productivité

Document N° 153
par Bertrand Daniel Lampart

SCB/SUSS

Pour plus d'informations: dossier N°153 de l'USS, « De l'importance des syndicats », décembre 2022. Disponible sur uss.ch

MOVENDO
L'Institut de formation des syndicats

SGB|USS
Union syndicale suisse

Webinaire du 22.02.2023 de 19h30 à env. 21h30
Grève féministe 2023 – Pourquoi et comment ?

Sur mandat de la commission féministe de l'USS, Movendo organise pour les membres des syndicats et toutes les personnes intéressées un webinaire sur l'organisation de la nouvelle grève féministe, qui aura lieu le 14 juin 2023. La question centrale de ce webinaire est la suivante : pourquoi est-il important et juste de participer à la grève féministe du 14.06.2023 ? Le webinaire fait le bilan des revendications obtenues lors de la dernière journée de grève en 2019 et explique comment se mobiliser dans les mois à venir jusqu'au 14.06.23. Il sera également question de ce qui doit être pris en compte d'un point de vue juridique lors d'une journée de grève, de protestation et d'action le 14 juin. Vous aurez également la possibilité de poser vos propres questions et d'obtenir des réponses de la part des expertes.

Intervenantes:
- Michela Bovolenta (SSP)
- Patrizia Mordini (syndicom)
- Aude Spang (Unia)
- Lucie Waser (SEV)

Inscription :
<https://www.movendo.ch/fr/ereignis/feministischer-streik-2023-warum-und-wie-webinar>

Cette soirée sera bilingue, en français et en allemand, avec une traduction simultanée dans l'autre langue.

UNIA **syndicom** **ssp**

Le temps des...impôts!

Unia Transjurane propose à ses membres

⇒ **Un service de remplissage**
En partenariat avec MS Gestion et conseil
Déclarations simples (remises directement à Unia)
Tarif: 40 francs (30 francs AVS, AI, Apprenti-e-s)
Documents à apporter aux guichets Unia
ou
Service en ligne fiduciaire www.ms-gestion.ch
Déclarations, conseils fiscaux, formations individuelles, etc.
Rabais de 25% pour les membres Unia sur les tarifs indiquées, avec le code **unia2023**

⇒ **Des cours gratuits pour apprendre à remplir la déclaration d'impôts**
Déclaration jurassienne
Lundi 27.02.23 - 19h-22h - Unia Delémont
Déclaration bernoise
Lundi 13.03.23 - 19h-22h - Unia Moutier

Contact et inscriptions ?
- e-mail à declaration@unia.ch
- tél : 0848 421 600
- Secrétariats Unia de la région

UNIA

AVIS À NOS LECTRICES ET LECTEURS !

En raison des relâches, *L'Événement syndical* ne paraîtra pas la semaine prochaine. Nous vous donnons rendez-vous le mercredi 1^{er} mars. ■

La rédaction

Faites un don avec TWINT

Journée des militantes et des militants de la région de Genève

UNIA
Le Syndicat.

Une journée de réflexion et débats

Samedi 11 mars de 8h30 à 15h
Syndicat Unia, chemin Surinam 5

Tu es un-e militant-e engagé-e, un-e militant-e d'un comité de branche, tu es intéressé-e à réfléchir et à discuter de sujets d'une grande importance pour l'année 2023 tant du point de vue politique que syndical? Inscris-toi à la journée des militantes et des militants de la région de Genève!

Nous devons nous organiser pour mener, ensemble, les luttes à venir.

Cette année, trois ateliers sont proposés: grève des femmes 2023 sur les lieux de travail; votations 2023: 1000 emplois et droits politiques des personnes de nationalité étrangère; initiative contre le licenciement, une priorité politique que le Congrès Unia 2022 s'est fixé.

La journée se terminera autour d'un repas convivial!

Inscription à la journée des militant-e-s du samedi 11 mars à renvoyer d'ici au 1^{er} mars au plus tard à Pablo Gusetti par e-mail: pablo.gusetti@unia.ch ou par courrier postal: Pablo Gusetti – Unia Région Genève Chemin Surinam 5 – Case postale – CH-1211 Genève 13

Nom et prénom, e-mail:
.....
.....

Je participe aux discussions et au repas:
□ avec viande (sans porc)
□ végétarien
□ régime particulier/allergies (préciser).....

Je participe aux discussions, mais sans repas

Je serai accompagnée de.....enfant(s)

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne · Tél. 021 321 14 60 · Fax 021 321 14 64 · redaction@evenement.ch www.evenement.ch **ÉDITEUR** L'Événement syndical **Syndicat Unia** **PRÉSIDENT** Yves Defferrard **RÉDACTRICE EN CHEF** Sylviane Herranz **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE** Sonya Mermoud **ADMINISTRATEUR** Nicolas Jacot **JOURNALISTES** Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin **COLLABORATEURS RÉGULIERS** Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald **PHOTOGRAPHES** Thierry Porchet, Olivier Vogelsang **ABONNEMENTS** 39 éditions par an. Abonnement annuel Fr. 60.- Abonnement de soutien Fr. 100.- forum@evenement.ch Publicité pub@evenement.ch **CONCEPTION & MISE EN PAGES** Atoll "lots graphiques" Catherine Gavin **IMPRESSION** Pressor SA, Delémont-Tirage contrôlé 54 700 exemplaires.

L'intelligence émotionnelle au travail

Offre de formation pour les membres Unia Transjurane
En partenariat avec Debco Coaching

Séance d'information
Mardi 14 mars 2023 à 19h
Secrétariat Unia à Delémont

Informations et inscriptions
Unia Transjurane - M. De Bonis
0848 421 600 - 032 421 10 57
transjurane@unia.ch

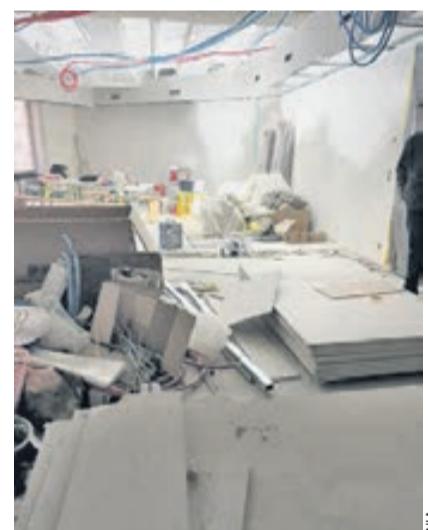
Prix
CHF 100.- inclus matériel de cours

DES CONDITIONS DE TRAVAIL LOIN D'ÊTRE LUXUEUSES

Un an après avoir dénoncé un chantier de la rue du Rhône qualifié de «porcherie», Unia Genève déplore une récidive. Le syndicat insiste: tous les travailleurs méritent la dignité!

Manon Todesco

Tous les chantiers ne riment pas avec dignité. La preuve encore à Genève, sur la prestigieuse rue du Rhône, où le syndicat Unia a convié les médias le 6 février pour dénoncer l'insalubrité d'un chantier de rénovation. Sur place, une soixantaine de travailleurs du second œuvre et de la métallurgie du bâtiment mangent sur des tables de fortune, au milieu des matériaux, des débris, des poussières et de la poussière. Photos à l'appui, les syndicalistes montrent des meubles bricolés à partir de palettes, un micro-ondes à même le sol ou encore une cafetière sous une couche de poussière. «C'est inadmissible!» s'indigne José Sebastiao, secrétaire syndical en charge du dossier. La colère est d'autant plus vive que ce chantier n'en est pas à son coup d'essai. «Il y a un an environ, nous avions déjà épingle ce même chantier pour les mêmes raisons. C'était une vraie porcherie. Nous avions mis la direction des travaux en demeure de nettoyer les lieux et de mettre des cabanes à la disposition



Etat du local avant l'intervention d'Unia.

tion des travailleurs.» Le syndicaliste rappelle que le Règlement cantonal sur les chantiers (RChant) prévoit que des locaux nettoyés et chauffés soient mis à la disposition des employés afin qu'ils puissent manger et se changer. «La responsabilité incombe à la direction des travaux, mais aussi aux entreprises qui devraient s'assurer que leurs travailleurs sont bien lotis.»

SECOND RAPPEL À L'ORDRE

En 2022, le message semblait avoir passé. «Ce que nous avons demandé a été fait, admet José Sebastiao. Nous sommes revenus quelques fois les mois suivants et les conditions étaient bonnes.» Mais la donne a changé quand le gros œuvre a laissé la place au second œuvre, en fin d'année dernière. Et là, c'est le retour de la «déchetterie». «Quand les maçons s'en vont, on constate souvent une dégradation des conditions de travail. Tous les travailleurs méritent des conditions dignes, sans exception, martèle le responsable syndical. Et sur ce chantier, ce n'est de nouveau plus le cas. Les travailleurs mangent là où ils se changent, sous une couche de poussière, c'est irrespirable.»

Face à ce nouveau constat, Unia a encore une fois saisi l'architecte responsable du chantier, ainsi que l'Inspection cantonale et la Ville de Genève. Précisons que ce chantier est privé d'une part, avec la rénovation d'une banque privée, et comprend une partie publique. «Nous avons demandé que des locaux salubres soient mis en place dans un délai de 24 heures», rapporte José Sebastiao. Un contrôle de la poussière présente dans l'air a également été exigé. Et de rappeler que la présence de poussière sur un tel chantier est normale, mais que des solutions existent pour l'évacuer de telle façon qu'elle n'affecte pas la santé des ouvriers. «C'est une question de volonté. Hélas! La santé des travailleurs passe souvent après les délais et le



Unia a de nouveau dû intervenir sur un chantier de la luxueuse rue du Rhône, où les travailleurs du second œuvre et de la métallurgie du bâtiment étaient contraints de manger et de se changer au milieu du matériel et entourés de débris et de poussière.

profit», regrette le responsable syndical. Contacté le lendemain, Unia informe que ses demandes ont été prises au sérieux et que des locaux adaptés sont en cours d'installation. «Nous sommes satisfaits, mais nous restons vigilants et ne manquerons pas de revenir sur ce chantier!»

CAP À TENIR

Cette année, Unia compte bien faire de ce sujet l'une de ses priorités. Dignité, hygiène et sécurité sur les chantiers. «Si les employeurs croient que les syndicats sont moins exigeants dans le second œuvre que dans le gros œuvre, ils se trompent!» poursuit le syndicaliste. A noter qu'en 2023, la convention collective romande du secteur sera renégociée. «Et si le nécessaire n'est pas fait sur les chantiers dénoncés, nous passerons à l'offensive, et nous bloquerons les lieux en usant de la force, comme en 2018», prévient Unia. ■

Valais: «Syngenta insulte son personnel»

Jérôme Béguin

Syngenta Monthey recharge toujours à indexer les salaires au niveau de l'inflation. La direction du site chimique valaisan a rompu les négociations salariales avec les syndicats. Faute d'accord avec la commission du personnel sur la compensation du renchérissement, des négociations devaient se tenir avec les syndicats, comme le prévoit la Convention collective de travail (CCT) de l'entreprise. Mais la direction a traîné des pieds, attendant une quarantaine de jours avant d'ouvrir les discussions. Puis, à l'issue de la deuxième réunion, elle a déclaré aux syndicats qu'il ne valait pas la peine de poursuivre. «La direction a décidé abruptement et unilaterallement de mettre fin au processus alors que nous avions encore une séance agenda à 10 mars. Ce faisant la direction refuse de donner une chance aux négo-

cations et bafoue la procédure inscrite dans la CCT», déplore Blaise Carron. Le secrétaire régional d'Unia Valais est très remonté. Dans un communiqué, il a dénoncé un acte «brutal et déloyal», «une arrogance jamais rencontrée» et «un dédain inquiétant envers les salariés et les partenaires sociaux rarement observé sous nos contrées». Se passant d'accord, la direction a annoncé sa décision d'augmenter la masse salariale de 2,1% et de verser une prime de 1000 francs aux 900 collaborateurs. «Les augmentations seront individuelles, certains toucheront plus que 2,1%, d'autres moins, tous seront privés des 3% qui leur revient. C'est une véritable insulte au personnel sachant que Syngenta croute sous les bénéfices; accorder l'indexation aurait pourtant un impact financier quasi nul. C'est, par contre, très important pour le pouvoir d'achat des salariés. La augmentation des prix est pérenne, mais la

prime de 1000 francs, elle, ne sera versée qu'une fois», souligne le syndicaliste. Cette pingrerie est d'autant plus étonnante que le groupe a publié d'excellents résultats pour les neuf premiers mois de 2022 avec un bénéfice s'élevant à 4,6 milliards de dollars, soit 30% de plus par rapport à l'année précédente. Les ventes de Syngenta Crop Protection, l'unité à laquelle est rattaché le site de Monthey, ont augmenté de 27% pour atteindre 12,6 milliards de dollars. Et les perspectives pour 2023 sont excellentes. «La procédure n'est pas terminée, prévient Blaise Carron. Nous allons saisir l'Office cantonal de conciliation afin de faire valoir le droit du personnel et le respect des procédures existantes dans le cadre du partenariat social qui nous lie à Syngenta.» ■

POING LEVÉ

ChatGPT LÈVE LE POING

Par Jérôme Béguin

Depuis sa mise en ligne fin novembre, nous avons été des millions à tester ChatGPT, à nous étonner de voir ce générateur de textes aligner des phrases bien construites et des synthèses qui tiennent la route. Dans les professions intellectuelles, avouons-le, nous sommes nombreux aussi à avoir vérifié si le programme de la société californienne OpenAI, nourri de millions de textes, pouvait nous aider dans notre travail... Et cherché, par la même occasion, à savoir si l'intelligence artificielle (IA) est susceptible de prendre notre place dans un proche avenir.

«La menace technologique est réelle», prévient l'économiste Daniel Susskind. L'essai de ce professeur à Oxford et au King's College, *Un monde sans travail*, vient d'être publié en français aux Editions Flammarion et ça tombe à pic. Qu'on ne se méprenne pas: le travail ne va pas disparaître, mais il pourrait, en raison du recours à l'IA, aux robots et à l'automatisation, se raréfier. «Cessons de sous-estimer les machines», écrit le Britannique, elles «sont de plus en plus puissantes et accaparent des tâches jusqu'ici réservées aux hommes». Il faut donc s'attendre dans les décennies qui viennent à un «chômage technologique» de masse et ne pas trop espérer des nouveaux emplois créés. Une grande partie des tâches qu'elles laissent à la charge des humains sont, en effet, «synonymes d'emplois mal rémunérés, situés en bas de l'échelle». Que pense de tout ça ChatGPT? Je lui pose la question, réponse: «L'IA peut entraîner une réduction de la main-d'œuvre dans certains secteurs, une augmentation du chômage et une baisse des salaires pour les travailleurs qui conservent leur emploi.» Si même lui le dit! Les activités administratives et de support, de vente et de services à la clientèle, les métiers du secteur manufacturier ou encore les services financiers et juridiques sont menacés. Pour faire face, Daniel Susskind plaide pour une redistribution des richesses, le droit à un revenu, une revalorisation des emplois dans les soins, la santé, le social et l'éducation, ainsi que la mise au pas des Gafam.

Quelle doit être l'action des syndicats? Là encore, la réponse de ChatGPT n'est pas intéressante: «Les syndicats jouent un rôle important, ils peuvent notamment négocier des contrats collectifs de travail protecteurs», ainsi que «sensibiliser les décideurs politiques aux impacts négatifs de l'IA sur l'emploi et plaider en faveur de politiques qui protègent les travailleurs». C'est noté. Bon, maintenant, ChatGPT, pourrais-tu m'aider à terminer ce papier? «Alors que l'IA peut apporter des améliorations considérables à notre vie quotidienne, elle peut également avoir des conséquences dévastatrices pour les travailleurs. Les emplois sont menacés, les travailleurs sont exposés à la précarité et les conditions de travail se détériorent.» Pas mal, mais sois un peu plus positif et combatif pour conclure, S. T. P. «Ensemble, nous pouvons faire en sorte que l'IA soit un atout pour les travailleurs, pas une menace. Levez votre poing avec nous pour défendre nos emplois, nos droits et notre avenir!» ■

LES ENFANTS DE SAISONNIERS SORSENT DU PLACARD...

Selon une étude de l'Université de Genève, près de 50 000 filles et fils de saisonniers italiens auraient vécu clandestinement dans notre pays durant les Trente glorieuses. Soit trois fois plus que ce que la Suisse reconnaissait jusqu'alors. Et ce ne serait que la pointe de l'iceberg...

Propos recueillis par Alain Portner

Durant les Trente glorieuses, des millions de personnes ont émigré en Suisse pour travailler. La plupart d'entre elles étaient au bénéfice d'un permis de saisonnier, qui leur interdisait formellement le regroupement familial. Résultat: des dizaines et des dizaines de milliers de gosses sont entrés illégalement dans notre pays et y ont vécu cachés, sans pouvoir fréquenter l'école ni sortir. On les appelle les enfants du placard.

Une récente étude menée par l'Université de Genève, dans le cadre du Programme national de recherche 76 «Assistance et coercition», montre que le nombre de ces filles et de ces fils de saisonniers, ayant séjourné clandestinement en Suisse, était jusqu'aujourd'hui largement sous-estimé. Les explications du professeur Toni Ricciardi, auteur de cet important travail de mémoire.

QUESTIONS RÉPONSES

Selon votre étude, près de 50 000 enfants de saisonniers auraient vécu clandestinement en Suisse de 1945 à 1975. Comment êtes-vous parvenu à ce chiffre?

La première difficulté a été de trouver des estimations fiables à long terme du nombre de saisonniers. Ensuite, nous avons calculé le nombre de personnes mariées et le nombre moyen d'enfants pour l'époque.

Cela reste donc une estimation qui ne concerne en plus que les petits Italiens...

Oui, parce que 90% des travailleurs saisonniers, jusqu'aux années 1970, étaient des Italiennes et des Italiens.



Professeur d'histoire des migrations, Toni Ricciardi a focalisé son étude sur les immigrées et les immigrés italiens qui représentaient, jusqu'aux années 1970, 90% des saisonniers.

«NE FAIS PAS DE BRUIT!»

Le témoignage de Franco Stelitano, 62 ans, restaurateur, Villars-sur-Glâne (FR)

«Avez-vous 2 ans quand je suis arrivé en Suisse. Papa et maman étaient saisonniers. Lui travaillait dans la construction et elle dans une fabrique de cartonnage. Tout petit, ils m'ont placé dans une crèche à Fribourg où ils pouvaient venir me voir de temps en temps. C'est eux qui me l'ont raconté, parce que je n'ai évidemment aucun souvenir de cette époque.

Après, j'ai alterné les séjours entre la Suisse et l'Italie, entre mes parents et ma nonna. Quand j'étais ici, je vivais cloîtré à la maison. Papa et maman me disaient: "Ne fais pas de bruit, n'ouvre pas la porte, ne sors pas!" Je ne comprenais pas, j'avais peur.

Lorsque j'ai été en âge d'aller à l'école, et comme je ne pouvais pas être scolarisé en Suisse, car j'étais clandestin, ils m'ont placé dans un pensionnat à Domodossola. J'y suis resté jusqu'à mes 17 ans. Je voyais mes parents seulement quelques jours à Noël et à Pâques. Et aussi un peu durant l'été que je passais entre Fribourg et la Sicile. C'était à chaque fois un crève-cœur, un déchirement de les quitter.

A la fin de mes études, mes parents sont rentrés en Suisse. Parce que, si je restais en Italie, je perdais tous les droits que mes parents avaient acquis (ils avaient obtenu un permis de séjour dans l'intervalle, ndlr). Et je ne suis plus reparti.

Une telle expérience vous marqua à vie. Aujourd'hui encore, j'en souffre, j'en fais des cauchemars... Jusqu'à ce que je témoigne dans le cadre du reportage *Non fare rumore* de la RAI (chaîne de télévision italienne, ndlr), je ne parlais pas de cette période terrible, c'était tabou, j'avais honte. Si je m'exprime aujourd'hui, c'est pour que tout ça ne revienne plus jamais à personne.

La Suisse a voulu les bras de mon père et de ma mère, mais elle n'a pas voulu de moi, jamais! J'en veux aux deux pays, à la Suisse et à l'Italie, j'en veux à ces deux gouvernements qui se sont enrichis sur notre dos, qui ont profité de nous. J'aimerais avoir des excuses de Berne, des dommages et intérêts pour ce que j'ai subi, quitte à les redonner à des œuvres de charité. Mais rien ne bouge, on nous ignore parce qu'on dérange...» ■ AP



La problématique des enfants cachés et sans droits était fortement présente lors des mobilisations pour la suppression du statut de saisonnier. Comme ici lors d'une manifestation à Genève, le 5 octobre 1991. Cette image fait partie des nombreuses photos de l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières...» à découvrir jusqu'au 25 juin à Bienné.

Pensez-vous que la Suisse devrait reconnaître ses torts, présenter ses excuses et verser des indemnités à toutes ces victimes, à tous ces enfants de saisonniers qui ont été contraints de vivre dans la clandestinité?

Des excuses ainsi que la reconnaissance politique et sociale d'une page d'histoire sont dues à ces enfants de saisonniers. En ce qui concerne les indemnités, comme cela s'est passé avec les enfants soumis à des mesures coercitives, je pense que ce n'est pas une question à aborder maintenant. Elle pourrait l'être plus tard, mais pas maintenant.

Faudrait-il nommer une commission d'enquête parlementaire?

Oui, probablement. La reconnaissance sociale d'une page sombre devrait certainement se faire avec une commission d'enquête parlementaire, comme ça a été le cas pour d'autres épisodes sombres de l'histoire récente de la Suisse. ■

UN RÉGIME MIGRATOIRE INHUMAIN

Avant les années 1960, les syndicats soutenaient le continuum des travailleurs immigrés et le statut de saisonnier. Ce n'est qu'ensuite qu'ils ont pris conscience que cette situation nuisait à l'ensemble des ouvriers. Marilia Mendes, secrétaire d'Unia pour la migration: «Il se sont rendu compte que les migrants étaient utilisés pour mettre la pression sur les salaires et les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs.» Dès lors, les syndicats ont commencé à organiser les ouvrières immigrées et se sont aussi engagés pour les droits des saisonniers.

Et Unia continue à le faire, entre autres en soutenant Tesoro, une association créée par d'anciens enfants du placard, qui attend de la Suisse qu'elle reconnaîsse ses torts, présente des excuses officielles et verse des indemnités de compensation en guise de réparation. «Elle exige aussi un travail historique, indique notre interlocutrice. C'est essentiel de mettre en lumière cette problématique pour que l'on comprenne qu'il y a des personnes qui ont souffert derrière ces chiffres, pour que l'on puisse regarder autre chose que notre passé en face et, enfin, pour éviter que cela ne se reproduise.»

«Ce statut était un régime migratoire inhumain, incompatible avec les droits fondamentaux, qui occasionnait des souffrances énormes, ajoute cette spécialiste de la migration. Et c'est affreux, imaginaiable que, dans la Suisse d'aujourd'hui, il y ait encore des personnes qui défendent ce statut. Quelle insensibilité humaine!»

Marilia Mendes tire un parallèle avec la problématique des clandestins. Toujours actuelle malheureusement. «On profite de la force de travail des personnes qui n'ont pas de statut légal en Suisse. Leurs enfants peuvent aller à l'école – contrairement aux enfants du placard du passé –, mais ils doivent vivre dans la clandestinité avec toutes les conséquences que cela a pour leur développement. Les parents travaillent, sont indépendants financièrement, on devrait tout simplement les régulariser.» ■ AP

La parole aux saisonniers

A Bienné, l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières...» revient sur les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs étrangers qui ont construit la Suisse

Textes Aline Andrey

On les appelait les hirondelles, ces dizaines de milliers de saisonniers qui rentraient sur leur terre natale chaque année. Trois mois d'hiver passés auprès de leur famille, avant de revenir au printemps. Aux frontières helvétiques, les travailleurs italiens, espagnols, yougoslaves ou portugais subissaient alors des contrôles médicaux humiliants, radio et poumons en prime. Sur leur permis A était inscrit le nom de leur employeur, qu'ils ne pouvaient quitter. Heures supplémentaires non payées, travail clandestin durant l'hiver, taux d'imposition injustement surevalué, logement dans des baraquements vétustes et interdiction du rassemblement familial étaient aussi le lot de cette main-d'œuvre corvée à merci.

Ce système, qui a permis à la Suisse de prospérer, a perduré de 1931 à 2002. Une exposition rend hommage à ces travailleuses et à ces travailleurs à Bienné: «Nous, saisonniers, saisonnières... 1931-2022». Elle met en lumière ce chapitre sombre et souvent oublié de l'histoire suisse, tout en tirant des parallèles avec la migration économique d'aujourd'hui. Initiée par la Ville de Genève, l'exposition a été conçue par les Archives contestataires, le Collège du travail et le collectif Rosa Brux en automne 2019 avec pour ambition de «développer un autre regard sur les migrations d'hier et d'aujourd'hui».

UNE EXPOSITION QUI S'ÉLARGIT

Le Nouveau Musée Bienné (NMB) a décidé de la présenter à nouveau tout en l'étoffant et en l'ancrant localement, avec de nouveaux témoignages et un éclairage sur la main-d'œuvre agricole dans le Seeland. L'approche se veut à la fois historique, mémorielle et artistique au travers d'archives, de photographies, de films, de récits... L'exposition convie à un voyage dans le passé, chronologique, montrant l'évolution du statut de saisonnier – les règles pour obtenir le permis B ou le regroupement familial – en fonction des besoins, jusqu'aux initiatives xénophobes de l'Action nationale de Schwarzenbach. Elle plonge aussi dans un présent toujours mouvant. Car chaque personne est invitée à témoigner dans l'exposition, par écrit ou par oral. Cette exposition présente aussi l'opportunité de faire dialoguer les anciens saisonniers et les nouveaux travailleurs précaires de différentes origines.

Pour rappel, le statut de saisonnier a été aboli au niveau fédéral en 2002 seulement. Et ce grâce à la signature de l'accord sur la libre circulation des personnes pour les ressources

tissants des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange. Jusque-là, en l'espace de 70 ans, quelque 7 millions de personnes étrangères ont œuvré dans les branches de la construction, de l'industrie, de l'agriculture, de l'hôtellerie ou encore de l'économie domestique. Ce passé éclaire le présent, car l'exploitation continue sous d'autres formes. Comme l'avait si bien résumen Max Frisch, en 1965, en réaction à la première initiative contre les étrangers: «Un petit peuple souverain se sent dans danger: on avait appellé des bras et voici qu'il arrivent des hommes.» ■

L'exposition est à voir jusqu'au 25 juin.

En lien avec l'exposition, une série de projections est programmée au FilmPodium du 10 au 21 mars: *Il valore della donna è il suo silenzio* (1980) de Gertrud Pinkus, *Interdit aux chiens et aux Italiens* (2002) d'Alain Ughetto, *Lo stagionale* (1973) d'Alvaro Bizzarri, *Appunti del passaggio* (2016) de Maria Iorio et Raphaël Cuomo. NMB Nouveau Musée Bienné, Bâtiment Schwab, Faubourg du Lac 50. FilmPodium Bienné, Faubourg du Lac 73.

Davantage d'informations et programme détaillé sur: nmbebiene.ch ou filmpodiumbiel.ch

UNE JOURNÉE DE LA MÉMOIRE

Le 11 mars, le Nouveau Musée Bienné propose une journée de la mémoire, en collaboration avec Unia, le service spécialisé de l'intégration de la Ville de Bienné et FilmPodium. De 13h30 à 16h, des personnes migrantes proposeront des visites commentées, en plusieurs langues, de l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... 1931-2022». Des échanges entre anciens saisonniers et immigrés d'aujourd'hui sont prévus entre 16h et 16h45. Au FilmPodium, apéro et soupe seront offerts dès 17h, avant la projection à 18h de *Lo stagionale* (1973) d'Alvaro Bizzarri, puis à 20h de *Appunti del passaggio* (2016) de Maria Iorio et Raphaël Cuomo. ■

«NESTLÉ DEMEURE UN DANGER POUR LA SOCIÉTÉ»

Reconnue coupable de mobbing envers Yasmine Motarjemi, l'entreprise Nestlé a refusé de faire recours. Entretien avec l'ancienne directrice de la sécurité des aliments, dont le combat n'est pas terminé

Propos recueillis par Manon Todesco

Il y a trois ans, *L'Événement syndical* relatait le long combat de Yasmine Motarjemi, ancienne directrice de la sécurité sanitaire des aliments au niveau mondial chez Nestlé, harcelée, puis licenciée, après avoir dénoncé des manquements et des dysfonctionnements dans son service*. Après maintes rebondissements dans cette saga juridique qui avait démarré en 2011, la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal vaudois épingle Nestlé en janvier 2020, jugeant l'entreprise responsable de harcèlement «sournois» envers l'ancienne salariée et reconnaissant que la direction n'avait pas pris les mesures adéquates pour la protéger ou faire cesser le harcèlement en dépit de la gravité de la situation. Il aura fallu encore attendre fin 2022 pour que le jugement soit rendu dans son intégralité. C'est maintenant chose faite, et Nestlé a annoncé via les colonnes du *Temps* qu'elle ne ferait pas recours auprès du Tribunal fédéral. La multinationale ne conteste plus le harcèlement qu'elle avait nié tout au long de la procédure. Mais répète qu'elle a fait tout ce qui était en son pouvoir pour résoudre la situation et souhaite «mettre un point définitif à cette affaire». Le conflit est donc officiellement terminé. Yasmine Motarjemi, aujourd'hui à la retraite, se confie sur l'issue de ce procès et sur l'avenir.

QUESTIONS RÉPONSES



Yasmine Motarjemi a tenu bon durant douze ans contre le géant Nestlé. Bien qu'elle ait gagné son procès, elle déplore que personne n'ait essayé de tirer les leçons de son histoire, en matière par exemple de sécurité alimentaire ou de protection des lanceurs d'alerte.

Elle déclare enfin que l'affaire n'a rien à voir avec la gestion de la sécurité de leurs produits, qu'il s'agit d'une affaire de droit du travail, alors que mon licenciement était justement motivé par ma différence d'opinions dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il est donc inquiétant que Nestlé ne comprenne pas ces faits et refuse de tirer des leçons de cette histoire. Cette déclaration montre que Nestlé a une vision erronée de la gestion de la sécurité des aliments, qu'ils sont les experts le certifieront, est une question de culture d'entreprise.

Selon vous, pourquoi Nestlé n'a pas voulu aller plus loin?

Je suppose que Nestlé renonce à recourir devant le Tribunal fédéral, car elle n'avait vraisemblablement aucune chance de succès. Puis, un arrêt de cette autorité à une résonance médiatique et juridique bien plus forte qu'un arrêt d'un tribunal cantonal. Cela évite également tout risque de jurisprudence du Tribunal fédéral sur la notion de harcèlement. En l'absence de jurisprudence, et le flou réglementaire persistant, la voie est libre pour Nestlé de continuer à abuser de ses employés et des lanceurs d'alerte.

Comment envisagez-vous l'avenir?

Lorsqu'on a été mobilisé 17 ans pour se battre contre un géant, sans cesse sur ses gardes, on est tellement déformée qu'on ne sait plus comment retourner à la vie normale.

Prouver le harcèlement par un procès visait seulement à révéler la vérité, à restaurer ma crédibilité et à montrer que la société Nestlé a une culture d'entreprise irresponsable qui rend la gestion de la sécurité alimentaire vulnérable.

J'ai maintenant beaucoup de travail à faire pour tirer les leçons de mon expérience chez Nestlé et sensibiliser la société. Que ce soit en matière de gestion de la sécurité des aliments, de protection des employés, de gestion des alertes ou même des failles dans la procédure judiciaire. D'autant plus que, comme Nestlé ne veut toujours pas admettre qu'elle s'est mal comportée, elle demeure donc un danger pour la société.

Au niveau financier, quelle indemnité vous a été accordée?

Pour l'heure, je ne peux pas donner de chiffre exact. Dans l'attente de précisions, je peux dire que je recevrai 1 franc suisse pour mes 17 années de souffrances et de lutte. Par ailleurs, je toucherai une compensation partielle pour mes frais juridiques, ainsi qu'une partie de mes pertes de salaire. Le montant précis sera annoncé lorsque j'aurai plus de détails. ■

*Voir nos éditions du 22 et du 29 janvier 2020.

«Avez-vous 2 ans quand je suis arrivé en Suisse. Papa et maman étaient saisonniers. Lui travaillait dans la construction et elle dans une fabrique de cartonnage. Tout petit, ils m'ont placé dans une crèche à Fribourg où ils pouvaient venir me voir de temps en temps. C'est eux qui me l'ont raconté, parce que je n'ai évidemment aucun souvenir de cette époque. Après, j'ai alterné les séjours entre la Suisse et l'Italie, entre mes parents et ma nonna. Quand j'étais ici, je vivais cloîtré à la maison. Papa et maman me disaient: "Ne fais pas de bruit, n'ouvre pas la porte, ne sors pas!" Je ne comprenais pas, j'avais peur. Lorsque j'ai été en âge d'aller à l'école, et comme je ne pouvais pas être scolarisé en Suisse, car j'étais clandestin, ils m'ont placé dans un pensionnat à Domodossola. J'y suis resté jusqu'à mes 17 ans. Je voyais mes parents seulement quelques jours à Noël et à Pâques. Et aussi un peu durant l'été que je passais entre Fribourg et la Sicile. C'était à chaque fois un crève-cœur, un déchirement de les quitter. A la fin de mes études, mes parents sont rentrés en Suisse. Parce que, si je restais en Italie, je perdais tous les droits que mes parents avaient acquis (ils avaient obtenu un permis de séjour dans l'intervalle, ndlr). Et je ne suis plus reparti. Une telle expérience vous marqua à vie. Aujourd'hui encore, j'en souffre, j'en fais des cauchemars... Jusqu'à ce que je témoigne dans le cadre du reportage *Non fare rumore* de la RAI (chaîne de télévision italienne, ndlr), je ne parlais pas de cette période terrible, c'était tabou, j'avais honte. Si je m'exprime aujourd'hui, c'est pour que tout ça ne revienne plus jamais à personne. La Suisse a voulu les bras de mon père et de ma mère, mais elle n'a pas voulu de moi, jamais! J'en veux aux deux pays, à la Suisse et à l'Italie, j'en veux à ces deux gouvernements qui se sont enrichis sur notre dos, qui ont profité de nous. J'aimerais avoir des excuses de Berne, des dommages et intérêts pour ce que j'ai subi, quitte à les redonner à des œuvres de charité. Mais rien ne bouge, on nous ignore parce qu'on dérange...» ■ AP

Appel du comité directeur du syndicat Unia

Tremblement de terre en Turquie et en Syrie: Soutenir l'aide d'urgence!

Le 13 février 2023

Dans la nuit du 5 au 6 février, la région frontalière syro-turque a été dévastée par un terrible tremblement de terre. La situation est dramatique. Plus de 30 000 personnes ont perdu la vie et le nombre de victimes augmente chaque jour. D'innombrables bâtiments ont été détruits, des millions de personnes sont sans abri et attendent de l'aide par des températures glaciales.

Le comité directeur d'Unia est bouleversé. Nos pensées vont aux victimes sur place. Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles ainsi que notre solidarité à toutes les personnes touchées, en particulier aux membres d'Unia.

CAMPAGNE D'AIDE D'URGENCE DE SOLIDAR SUISSE

La détresse dans la région touchée, qui abrite des millions de réfugié-e-s syrien-n-e-s fuyant la guerre civile, était déjà grande avant le séisme. Maintenant, après la catastrophe, les personnes qui ont tout perdu doivent être aidées rapidement, de manière non bureaucratique et globale. Le moyen le plus rapide est de faire des dons d'argent.

Nous, les syndicats, sommes pour une solidarité pratique. C'est pourquoi Unia appelle à soutenir la campagne d'aide d'urgence en cours de Solidar Suisse, dont nous sommes l'une des organisations responsables. En collaboration avec des organisations partenaires locales, Solidar Suisse fournit sur place de la nourriture, des soins médicaux, de l'eau et des vêtements chauds aux personnes touchées.

OCTROI DE VISAS NON BUREAUCRATIQUE

Les proches des victimes du tremblement de terre résidant en Suisse apportent également une aide rapide et ciblée. Le meilleur moyen d'y parvenir est de faire venir leurs proches en Suisse. Le comité directeur d'Unia a demandé au Conseil fédéral de soutenir ces efforts en assouplissant temporairement les dispositions en matière de visas pour les membres de la famille originaires des régions sinistrées et en renonçant aux expulsions vers les pays touchés. Ces mesures sont maintenant une exigence d'humanité et correspondent en outre à la tradition humanitaire de la Suisse. ■

VOUS AVEZ DES DROITS@

NOUVEAU CONGÉ D'ADOPTION

Après l'introduction du congé maternité payé de 14 semaines en 2005, puis du congé paternité en 2021 ainsi que la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé, c'est au tour du congé d'adoption d'entrer en vigueur en 2023. Ainsi, dès le 1^{er} janvier de cette année, les parents qui adoptent un enfant et qui exercent une activité lucrative peuvent bénéficier d'un congé payé de deux semaines.

Quelle loi est applicable?

La Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) est applicable au congé d'adoption. Celle-ci a été modifiée à la suite de l'initiative parlementaire déposée par le conseiller national tessinois du Groupe du centre, Marco Romano. Jusqu'alors, aucune réglementation uniforme n'était en vigueur en Suisse.

Qui est concerné par l'adoption?

Au moment de l'adoption, l'enfant doit être âgé de moins de 4 ans. Le congé n'est pas applicable en cas d'adoption de l'enfant du conjoint.

Quelles sont les conditions à réunir pour les parents adoptifs?

Le parent adoptif exerçant une activité lucrative qui adopte un enfant en Suisse ou à l'étranger peut bénéficier du congé payé.

Seuls les parents qui exercent une activité professionnelle peuvent en bénéficier. Ces derniers doivent avoir été assurés à l'AVS durant les 9 mois précédant l'accueil de l'enfant, avoir exercé une activité lucrative durant au moins 5 mois pendant cette période et être actifs à la date de l'accueil de l'enfant dans le ménage commun. Dans le couple, si un seul parent remplit les conditions précitées, le congé sera octroyé uniquement à ce dernier. Si les deux parents les remplissent, ils bénéficieront les deux du congé. Ainsi, les personnes en incapacité de travailler ou sans emploi ne peuvent pas bénéficier du droit au congé d'adoption.

Comment se déroule le congé d'adoption?
Le congé d'adoption dure 2 semaines. Ce congé doit intervenir dans les 12 mois qui suivent l'accueil de l'enfant. Plusieurs possibilités s'offrent alors aux parents adoptifs qui ont le choix de le prendre en bloc de deux semaines ou sous forme de jours isolés (un total de 10 jours). Dans la première hypothèse, le parent touchera 7 indemnités journalières par semaine; dans la seconde hypothèse, le parent touchera, pour chaque série de 5 jours de congé, 2 indemnités journalières supplémentaires. La liberté est donnée aux parents quant à la prise de ce congé puisqu'ils peuvent en choisir la répartition. La seule limitation demeure dans le fait qu'ils ne peuvent pas le prendre simultanément.

A partir de quand prend naissance le droit au congé d'adoption?

Le droit au congé d'adoption naît le jour de l'accueil de l'enfant dans le ménage commun et non pas à la date de l'adoption légale. La date de l'accueil doit être confirmée par une attestation de l'autorité cantonale compétente en matière d'adoption. A compter de cette date, les parents adoptifs disposent d'un délai-cadre d'un an pour prendre le congé d'adoption, au terme duquel le droit expire. L'éventuel solde de jours est alors supprimé.

Qui prend en charge l'allocation pour le congé d'adoption?

L'indemnité est financée par l'assurance perte de gain (APG), qui est l'assurance qui verse également des prestations notamment en cas de service militaire ou de congé maternité/paternité.

A combien s'élève l'indemnité journalière?
Elle s'élève à 80% du revenu moyen réalisé avant l'accueil de l'enfant. Toutefois, le montant maximal est atteint à partir d'un salaire mensuel de 8250 francs, correspondant ainsi à une indemnité journalière maximale de 220 francs par jour. ■

Par Diana Correia, juriste à Unia Neuchâtel

BRÈVE

CINÉMA

«VA VOIR LE DÉLÉGUÉ»

Le 28 février, le ciné-club MetroBoulotKino propose le documentaire français *Va voir le délégué* de Daniel Bouy (2018). Ce film donne la parole aux militantes et aux militants qui consacrent leur temps et leur énergie à la défense de leurs collègues de travail au sein des entreprises. Autant de rencontres pour parler de leurs motivations, de leur parcours, de leur quotidien, de leurs espoirs... La projection sera suivie d'un débat avec des délégués syndicaux genevois. ■ AA

Projection mardi 28 février à 19h, à Fonction-Cinéma, Maison des Arts du Grütli au 16, rue du Général-Dufour à Genève. *Va voir le délégué*, de Daniel Bouy. Documentaire, France, 2018 (52 minutes). Pour davantage d'informations, aller sur: metroboulotkino.ch

DONS POUR LES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE

Solidar Suisse, association humanitaire à laquelle les syndicats sont partie prenante, organise une aide d'urgence après les séismes qui ont secoué le sud de la Turquie et le nord de la Syrie. Le nombre de personnes ayant perdu la vie était estimé, en début de semaine, à 33 000 mais il sera probablement bien plus élevé. Le nombre de blessés se chiffraient à plus de 85 000. Selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé, 23 millions de personnes ont été potentiellement affectées par les fortes secousses et quelque 5 millions sont pour l'heure considérées comme vulnérables.

En collaboration avec des organisations partenaires sur place, Solidar

Suisse fournit une aide d'urgence indispensable: nourriture, soins médicaux, eau potable, vêtements d'hiver et abris provisoires. L'association se concentre «sur les communautés marginalisées des régions reculées qui souffrent de discrimination et n'ont que difficilement accès à une aide publique», précise-t-elle dans un communiqué. ■ L'ES

Pour aider à la survie de personnes en détresse, il est possible de faire un don à Solidar Suisse sur le compte IBAN: CH67 0900 0000 8000 0188 1 Des dons par twint ou par carte bancaire sont aussi possibles sur le site solidar.ch/fr

AGENDA UNIA

ROMANDIE

GROUPE D'INTÉRÊTS DES RETRAITÉS

Comité romand

A la suite de notre réunion du comité romand de comité du 19 octobre 2022, nous vous rappelons que notre prochaine séance aura lieu le **jeudi 16 février de 10h à 12h** au secrétariat Unia Neuchâtel, salle de conférence (2^e étage, ascenseur).

Propositions d'ordre du jour: 1. Salutations et accueil; allocution de bienvenue, Silvia Locatelli, secrétaire régionale Unia région Neuchâtel; organisation de la matinée (liste de présence, commodités, liste choix repas); présentation du verbaliste. 2. Présidence et vice-présidence pour la période 2023-2024: rappel usage (PV 13 juin 2019); votation(s). 3. Procès-verbal: remarques et approbation. 4. Rencontre avec Martine Docourt, responsable nationale du Département politique Unia; formation informatique; enjeux syndicaux 2023. Quelle participation des seniors d'Unia? 5. Commission «Discriminations»: dossier projet; état de la situation; discussions. 6. Divers: agenda 2023.

La séance sera suivie par un repas «Chez Max et Meuron», passage Maximilien de Meuron 4, à Neuchâtel (3 min. à pied).

Denis Berger et John Amos

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ouappelez le 0848 949 120.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Si vous souhaitez faire remplir votre déclaration d'impôts 2022 nous vous invitons à nous téléphoner afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au paiement au +41 848 949 120, de 9h à 12h, sauf les lundis matins, du 6 février au 12 mars.

A cette occasion, nous vous remettrons les renseignements utiles ainsi qu'une quittance avec laquelle vous pourrez contacter directement la fiduciaire pour fixer l'entretien de déclaration physique.

Tarifs par déclaration:

- déclaration simple syndiquée ou couple syndiquée/retraité: 51 francs.
- déclaration simple syndiquée et conjoint non syndiquée: 61 francs.
- déclaration simple non syndiquée: 81 francs.
- enfant (revenu inférieur à 15 000 francs): 12 francs.
- auto-déclaration relative à la fortune immobilière (Suisse ou étranger): 30 francs.

La liste des documents à apporter est disponible auprès du secrétariat Unia. Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités

Les réunions du comité des retraités, ouvertes à tous les membres, ont lieu tous les 2^e mardis du mois, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

OUVERTURE DES SECRÉTARIATS: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Vendredi de 10h à 12h.

Le Locle

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE POUR TOUTE LA RÉGION: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

GROUPE DES RETRAITÉS

Rappel aux membres du comité des retraités

Comité des retraités romand: 16 février (dès 9h30 préparation dans cuisine) de 10h à 12h.

Comité des retraités Neuchâtel: 9 mars de 15h à 16h30.

Comité des retraités Neuchâtel: 6 avril de 14h30 à 16h.

Assemblée des retraités Unia région Neuchâtel: 26 avril, de 14h30 à 16h.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600

DELÉMONT: rue de la Jeunesse 2, 2^e étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy: rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes: rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier: rue Francillon 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

GROUPE DES RETRAITÉS DU JURA BERNOIS

Rencontre repoussée d'une semaine

La rencontre initialement prévue le 16 février au Café

LE COMMERCE DE DÉTAIL NE DOIT PLUS ÊTRE UNE ZONE DE BAS SALAIRES!

Une centaine de personnes ont participé au groupe professionnel Coop d'Unia le 6 février. Lors de la séance, une discussion a eu lieu avec le chef des ressources humaines du groupe sur les rémunérations et les conditions de travail. Une première

Textes Sylviane Herranz

«C'est énorme!» Anne Rubin, membre de la direction du secteur tertiaire d'Unia, ne cache pas sa satisfaction face au nombre de membres Unia travaillant chez Coop venus participer au groupe professionnel qui s'est tenu le 6 février à Bâle, ville où se trouve le siège du groupe. Près de 100 personnes étaient présentes. Une affluence exprimant le mécontentement existant face à l'indexation insuffisante accordée par Coop et aux conditions de travail astreignantes.

«Les négociations salariales ont duré longtemps et le résultat a été refusé par les délégués d'Unia, de Syna et de la Société suisse des employés de commerce. Seule l'association maison, l'Union des employés de Coop, l'avait accepté», explique la syndicaliste, qui rappelle que Coop n'avait concédé qu'une augmentation générale de 2% des salaires jusqu'à 4500 francs, et à une hausse individuelle pour les plus élevés, des adaptations ne couvrant pas le renchérissement. Coop offrait encore un bon cadeau, qui n'équivaut pas à une revalorisation salariale. Après le refus des syndicats, Coop souhaitait rencontrer des membres pour en comprendre les raisons. Auparavant, et à plusieurs reprises, des militants avaient demandé une telle rencontre. Ce qui a pu être réalisé le 6 février avec la venue du chef des ressources humaines (RH) suisse, Luc Pillard, à la séance du groupe professionnel Coop d'Unia.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU RENDEZ-VOUS

La discussion est allée bien au-delà de la problématique de l'indexation. «Pendant plus d'une heure, nos membres ont pu expliquer leur quotidien et les problèmes rencontrés, relate Anne Rubin. De nombreuses questions ont pu être posées. Sur les salaires par exemple, il a été demandé s'il était possible de vivre avec 3600 francs net par mois à Zurich ou dans d'autres grandes villes. Autre question: comment était-il possible, avec les bénéfices gigan-



Les membres Coop d'Unia ont pu échanger avec le chef des ressources humaines de l'enseigne en évoquant leur quotidien et en posant des questions.

tesques de Coop - 559 millions en 2021 - que le groupe n'accorde pas la pleine compensation du renchérissement? Et pourquoi cette limite de l'indexation générale à 4500 francs, alors que beaucoup de vendeuses, de vendeurs et d'employés ayant une longue ancieté sont bloqués dans leur évolution salariale. Des demandes ont aussi porté sur les horaires, les plannings, les journées trop longues, ainsi que sur les caisses de scannage et le manque de personnel.»

La syndicaliste constate que la pression au rendement est de plus en plus forte dans le commerce de détail, que les journées de travail sont parfois interminables, encore trop souvent fragmentées par des pauses de midi étendues, y compris chez Coop où la CCT n'est pas partout bien appliquée. La planification ne se fait souvent pas dans les temps, comme l'exigent la loi et la CCT. «Il y a beaucoup de changements de dernière minute. Quand une personne est malade, il faut la remplacer au pied levé. Un phénomène dû notamment à la baisse de la dotation en heures de certaines filiales, explique

Anne Rubin. Il y a aussi toute la problématique du respect, avec la manière dont certains gérants ou chefs traitent le personnel.»

Pour les militants, cet échange a été très important, souligne-t-elle. «Ils auraient aimé que cela dure plus longtemps et qu'ils puissent encore plus s'exprimer. C'était très positif qu'ils expliquent eux-mêmes ce qu'ils vivent.»

MANIFESTE POUR REVALORISER LES SALAIRES

Après les débats avec le responsable RH, les personnes présentes ont encore adopté un «Manifeste des membres d'Unia chez Coop» et l'ont remis en groupe au siège de Coop. Sous le titre *En finir avec les bas salaires!*, ils précisent leurs exigences pour qu'à l'avenir, le commerce de détail ne soit plus une branche à bas salaires. Elles se déclinent en quatre revendications: «La compensation intégrale du renchérissement. Une revalorisation durable de tous les salaires. Plus de respect pour notre travail. Moins de pression et de flexibilité.» Le manifeste précise qu'en cette année de nouvelle grève fémi-



Les militantes et les militants se sont réunis en nombre lors de leur groupe professionnel le 6 février à Bâle. Une forte affluence témoignant de leur mécontentement sur les questions salariales et les conditions de travail.

niste, «les membres d'Unia ne peuvent plus accepter que les femmes, en particulier, soient encore structurellement discriminées. Un changement de cap est nécessaire dans la branche pour que nos besoins - ceux des collaboratrices et des collaborateurs de Coop - soient pris en compte et que nous soyons rémunérés de façon équitable et traités avec respect. Ce n'est qu'ainsi que Coop et l'ensemble de la branche resteront attrayants pour la jeune génération.» S'adressant à leur employeur, le deuxième plus grand du pays, les

membres du groupe professionnel Coop concluent: «Vous avez ici un rôle d'exemple à jouer et nous demandons que vous l'assumiez!»

Anne Rubin tire un bilan positif de la séance: «Elle a montré qu'ensemble, en créant des réseaux sur les lieux de travail, nous arrivons à faire bouger des choses. Il est important de développer ces jalons pour que le travail des employées et des employés du commerce de détail soit valorisé et payé à la hauteur de leur engagement.» ■

LES BOULANGERS COOP DE CASTIONE OBTIENNENT SATISFACTION

Le 7 février, une quarantaine d'employés de la boulangerie Coop de Castione, près de Bellinzona au Tessin, ont mené une journée de protestation sur leur lieu de travail. Ce mouvement faisait suite à des problèmes soulevés en été 2021 déjà par les travailleurs. Les nombreuses discussions ayant eu lieu depuis entre Unia Ticino, qui les représente, et Coop n'avaient abouti jusqu'ici à aucun résultat acceptable. En fin d'après-midi, un accord a finalement été trouvé entre les parties. «C'est une très bonne solution, qui répond aux exigences des employés», salut Giangiorgio Gargantini, responsable régional d'Unia Tessin. Cet accord profitera aux 80 personnes de la boulangerie Coop, située dans le centre de distribution du groupe à Castione. ■

En route pour la Grève des femmes le 14 juin

Réunis en assemblée annuelle, les déléguées et les délégués du secteur tertiaire d'Unia appellent à la Grève féministe

Sonya Mermoud

Il négaliations salariales, difficultés de concilier vie professionnelle et vie privée, harcèlement sexuel, poursuite des discriminations à la retraite: lors de leur assemblée annuelle tenue fin janvier à Berne, une cinquantaine de déléguées et de délégués du secteur tertiaire ont fait état de nombreux domaines où les femmes sont encore et toujours désavantagées. Et ce en particulier dans les branches qu'ils représentent notamment dans les soins de longue durée, la vente, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage et la coiffure. Dans ce contexte, les participants ont décidé de renforcer leur présence dans les entreprises et de prendre activement part à la Grève féministe. Ils ont en outre adopté une résolution précisant leurs attentes. Compte tenu de l'évolution salariale de ces dernières années et du renchérissement du coût de la vie, l'assemblée a revendiqué une revalorisation des rémunérations.

Elle a exigé des salaires d'au minimum 4500 francs pour les personnes non qualifiées et 5000 francs pour les travailleurs au bénéfice d'une formation. Elle s'est aussi prononcée en faveur de meilleures retraites via le renforcement du 1^{er} pilier par l'octroi d'une 13^e rente AVS. Et a d'ores et déjà affirmé qu'elle s'opposera par référendum au démantèlement du 2^{er} pilier tel que proposé par le Conseil des Etats. Sur cette question, les déléguées ont rappelé que les femmes reçoivent en moyenne un tiers de rente en moins que les hommes. Et qu'elles doivent depuis peu travailler plus longtemps. «Ce n'est rien d'autre qu'une réduction supplémentaire des rentes», peut-on lire dans la résolution. Les déléguées se sont en outre positionnées en faveur d'une baisse du temps de travail sans réduction de salaire et une compensation intégrale en personnel, en créant de nouveaux postes de travail. Une revendication directement liée au rythme et à l'intensité du travail qui ont fortement augmenté au cours de ces dernières

années. Avec, pour conséquences, des répercussions négatives sur la santé, générant davantage de troubles physiques et psychiques et de risques de burn-out; sans oublier des difficultés accrues de concilier l'activité professionnelle avec la vie privée. L'assemblée a aussi réaffirmé une tolérance zéro face au sexismme et au harcèlement sexuel sur le lieu de travail, notant qu'une femme sur trois et un homme sur dix sont un jour ou l'autre victimes de cette dérive. Et ce alors même que la Loi sur l'égalité l'interdit clairement. «La fréquence et l'ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail montrent qu'une meilleure application de la loi est absolument nécessaire.» Autant de problématiques soulevées par les déléguées du secteur qui ont affirmé, outre leur lutte avec un syndicat fort pour de meilleures conditions de travail, qu'ils soutiendront activement la Grève féministe. «Il faut sur le long terme du respect, plus de temps et plus d'argent!» ■

BRÈVE

GENÈVE LES SYNDICATS SOLIDAIRES AVEC LE COLLECTIF DE LA RUE ROYAUME

Jeudi dernier, un collectif de militants occupait un immeuble vide de la rue Royaume à Genève. Ce bâtiment abandonné avait été la proie des flammes en janvier 2021. L'incendie avait provoqué la mise à la rue de dizaines de personnes, dont plusieurs travailleuses et travailleurs sans statut légal, victimes de marchands de sommeil, rappelle la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) dans un communiqué où elle exprime sa solidarité avec le collectif.

En début d'après-midi, la police, venue avec fourgons et troupes anti-émeutes, a dispersé violemment le rassemblement de sympathisants et de militants réunis devant l'immeuble, sous couvert d'absence d'autorisation de manifester. Un député, Jean Burgermeister, par ailleurs assistant de la direction régionale d'Unia Genève, a affirmé avoir été frappé par un agent, de même que le photographe de la *Tribune de Genève*. Les forces de l'ordre ont ensuite arrêté les 20 squatters présents dans l'immeuble. Ces personnes, retenues en garde à vue, ont été condamnées le lendemain, hormis un mineur qui attend la suite de la procédure à son entretien. Tous les militants ont été libérés depuis.

La CGAS dénonce l'intervention brutale ordonnée par le Conseil d'Etat à la suite de la plainte du propriétaire et «s'associe aux revendications pour le droit au logement et contre la spéculation immobilière portées par le collectif». Elle rappelle que, comme d'autres organisations, elle s'attache «à démontrer que la condition de l'autorisation est une entrave illégitime au droit de manifester, en se basant sur le droit international». La faîtière syndicale genevoise exigeait aussi la libération des personnes arrêtées. Pour elle, «cet usage de la force est inopportun, disproportionné et par conséquent illégitime, scandaleux et inacceptable.» La CGAS demande à ce que les revendications du collectif de la rue Royaume soient entendues, débattues et que des solutions durables soient trouvées. Avant de revendiquer le droit au logement, la régularisation des sans-papiers et le droit de manifester, elle précise: «Il est inacceptable que la spéculation immobilière, conjuguée à la double précarité économique et liée au statut de séjour, ait raison du droit au logement pour tous.» ■ SH

«CETTE INDEXATION, C'EST LA GOUTTE DE TROP»

La mobilisation du personnel de la fonction publique et parapublique du canton de Vaud ne faiblit pas. Jeudi passé, des milliers de manifestants étaient de nouveau réunis. Reportage durant la matinée au CHUV

Aline Andrey
Photos Thierry Porchet

Entre 7500 et 10 000 personnes sont descendues dans les rues de Lausanne. Jeudi 9 février, pour la quatrième fois en l'espace de deux mois, le personnel des soins, des écoles, des gymnases, de la logistique, du nettoyage, de l'administration, des routes et de la sécurité ont manifesté leur colère et leur déception de n'être toujours pas entendu par le Conseil d'Etat qui a fixé un taux d'indexation à 1,4%, l'un des plus faibles de Suisse, synonyme de baisse de salaire. Ce, alors que le Canton bénéficie d'une fortune de près de 5,4 milliards de francs. Reste qu'une brèche s'est ouverte. Dans un courrier adressé la veille aux syndicats, le Conseil d'Etat indique que la séance fixée au 23 février, pour parler des conditions de travail, sera aussi l'occasion «de vous entendre sur les thèmes importants pour vous». Si l'indexation n'est pas mentionnée, c'est «une première fissure dans l'inflexibilité affichée par le gouvernement Luisier (du nom de la présidente du Conseil d'Etat à majorité de droite, ndlr), conséquence de la mobilisation croissante des salariées et des salariés des services publics et parapublics contre sa politique en matière d'indexation», écrivent le Syndicat des services publics (SSP), la Fédération des sociétés des fonctionnaires (FSF) et le syndicat Sud. Ils appellent déjà à une nouvelle mobilisation le 1^{er} mars, dont la forme sera précisée en assemblée générale, à la suite de leur rencontre avec le gouvernement.

GRÈVE AU CHUV

Durant cette quatrième journée de mobilisation, de nombreux établissements scolaires, des gymnases, des centres médico-sociaux, des institutions pour des personnes handicapées, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants et des hôpitaux ont fait grève ou mené des actions.

Devant le CHUV, durant la pause de midi, quelque 200 personnes sont réunies. Le micro passe des mains de syndicalistes à celles d'employés à bout de souffle.

Peu avant, Frédérique, casquette «en grève» sur la tête, chemine dans les couloirs labyrinthiques de l'hôpital pour inviter ses collègues à rejoindre le rassemblement. «Si vous avez quelques minutes», dit-elle gentiment. Une phrase qui génère de petits rires nerveux ou des hochements de tête. «On n'est que cinq!» souligne un soignant. Mais aussi des approbations: «Oui, on essaie. On vous soutient... mais ça va être compliqué.»

Une infirmière l'intimide en lui assenant qu'elle n'a pas le droit d'être là, se faisant l'écho de la pression (dénoncée par plusieurs employées) mise par la direction sur ses salariés. Or, comme le rappellent les syndicats, la grève est légale. La hiérarchie doit être informée, mais aucune autorisation n'est à demander, au contraire de ce que stipule un formulaire de la Direction des ressources humaines. C'est seulement «si les soins indispensables aux patients sont menacés par le nombre de grévistes» que «la hiérarchie» peut les «réquisitionner pour assurer le service minimal», ce dernier s'apparentant aux prestations du week-end ou de la nuit. A 50%, Frédérique, elle, a congé ce jour-là. «Je tiens dans ce métier depuis 34 ans, parce que j'adore ma profession, mais aussi parce que je travaille à temps partiel.» Elle confie avoir tenté à maintes reprises d'améliorer les conditions de travail à l'intérieur, avec sa direction, avec ses collègues. Sans succès. En 2019, elle décide alors de se syndiquer. «Je milite pour mon métier, qui court à sa perte, pour mes collègues, pour nos patients, confie-t-elle. Cette indexation, c'est la goutte de trop.» Elle évoque la politique d'austérité, l'augmentation et l'accélération des tâches à accomplir. «Les hospitalisations sont plus courtes et le travail administratif a augmenté. Un temps soustrait à celui accordé aux soins. J'ai toujours travaillé pour le bien des patients et de l'institution. Nos revendications s'adressent au Conseil d'Etat qui a le devoir de s'occuper de ses citoyens malades et doit donc s'assurer de répondre aux besoins avec assez de lits et de personnel. Nous travaillons à flux tendus depuis des années, en faisant face aux grippes saisonnières et à la crise sanitaire. On est mis à rude épreuve. On nous a applaudis, on nous a remerciés, mais on n'a toujours pas de reconnaissance, ni salariale ni en dotation de personnel.»

Marchant vite, elle rejoint la salle où se prépare le rassemblement tout en parlant de ses «collègues qui ne prennent pas le temps d'aller aux toilettes». Ou encore de la difficile conciliation entre les horaires irréguliers tous les jours et les nuits de l'année et une vie familiale et sociale.

AUGMENTER LES EFFECTIFS

Enfilant une blouse blanche sur sa veste avant de sortir pour le rassemblement, une sage-femme, souligne: «En un an et demi de travail au CHUV, les rares fois où je suis sortie de mon service pour faire ma pause se comptent sur les doigts des deux mains.» La plupart du temps, elle mange à son poste pour être prête à intervenir. Le temps



Jeudi 9 février, des employées et des employés du CHUV ont fait grève et exprimé leur détermination. La pause de midi a été l'occasion d'un rassemblement ponctué de nombreuses interventions revendicatives du personnel et de secrétaires syndicaux. Les panneaux qui seront brandis en fin de journée lors de la grande manifestation des salariés de la fonction publique et parapublique sont déjà prêts.

de travail s'élève à 12h30 quotidiennes. «On travaille soit de 7h à 19h30 ou de 19h à 7h30, explique sa collègue. Quand on bosse la nuit, on pense au travail toute la journée. On se ménage pour être en forme. Résultat, jour et nuit, on est tendus.» «On donne tout, on fait au mieux, donc le système tient. Mais à quel prix? Nous sommes éprouvées», lancent les deux jeunes femmes d'une seule voix, qui pensent déjà à se reconvertis, mais dans quoi? «Pourtant, quand j'ai en-

fin du temps avec une patiente, j'ai tellement de plaisir», ajoute l'une d'elles. Augmenter les effectifs est leur leitmotiv. «L'indexation, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Tant de choses ne vont pas. Si on gagne, c'est un tremplin pour améliorer nos conditions de travail, car les collègues se rendront compte que la lutte paie.» «Les conditions de travail se sont tellement dégradées, admet Anna, physiothérapeute, 32 ans de métier au compteur. Avec l'âge, on prend du recul. Les

jeunes, eux, ont du mal à supporter la charge mentale de savoir que, faute de temps, on ne fait pas tout ce qu'on aimera faire.» D'où les démissions, nombreuses. Et une relève à la peine. «Dans les labos, le recrutement devient difficile, souligne Philippe. Je fais grève aujourd'hui. Je me suis syndiqué en janvier, car on n'a rien sans rien. J'ai choisi mon métier, car il a du sens. Mais sans reconnaissance, il en perd.» ■

«Tout ça n'empêche pas, qu'la Commune n'est pas morte...»

Dans son dernier ouvrage, le journaliste Jean-Claude Rennwald revient sur les échecs de la gauche française et son rebond inespéré

Jérôme Béguin

La gauche, combien de divisions? Dans son dernier ouvrage, *Le bout du tunnel*, le journaliste Jean-Claude Rennwald, fondateur de *L'Événement syndical* et collaborateur régulier de notre hebdomadaire, cultive une miraculée. La gauche française revient en effet de loin. Après le tournant de la rigueur de 1983 et les années fric, que la gauche plurielle de Lionel Jospin, sanctionnée le 21 avril 2002 avec Jean-Marie Le Pen au second tour, n'avait su rattraper, puis le désastre du quinquennat Hollande, marqué notamment par la Loi travail, et, pour fi-

nir, la débâcle de l'élection présidentielle de 2022, symbolisée par le crash de la candidature socialiste (1,7%), on pouvait craindre qu'elle ne soit rayée de la carte, à l'image de sa coneur italienne. Pourtant, en l'espace de quelques jours, insoumis, écologistes, communistes et socialistes réussirent à s'unir à la faveur des élections législatives, à redonner de l'espérance au peuple de gauche et à rebondir. Face à l'opposition déterminée de la Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes), le gouvernement Borne-Macron, privé de majorité à l'Assemblée, en est réduit à user et abuser de l'article 49.3 pour faire passer

ses contre-réformes. Avec les syndicats, qui ont aussi trouvé le chemin de l'unité, la gauche se réunit aujourd'hui dans la rue pour défendre les retraites. La mobilisation est pour l'heure réussie. La gauche peut conserver cette dynamique et l'approfondir, estime Jean-Claude Rennwald, si elle donne la priorité à ses fondamentaux que sont l'emploi, le temps de travail, le pouvoir d'achat, la formation, le logement, la santé, les retraites, les services publics ou l'égalité hommes-femmes, en laissant de côté ce qu'il est convenu d'appeler les sujets de société. L'ancien conseiller national jurassien et syndicaliste d'Unia serait-il un peu vieux jeu? Il ne faut pas perdre de vue, remarque-t-il, que ces revendications dites sociétales «ne font pas partie des priorités de la classe ouvrière et des classes populaires en général». La gauche ne peut être majoritaire que si elle parvient à fédérer les classes populaires et les classes moyennes derrière son projet. Comme l'ont encore montré les élections législatives, l'uni-

té sans trop de failles reste la condition de la réussite. Une leçon qui, soit dit en passant, peine malheureusement à être entendue du côté de Genève. Faute d'accord entre ses fractions sur une liste commune pour les élections du 2 avril, la gauche de la gauche genevoise va être éliminée du Grand Conseil. Pour la troisième fois depuis 2005. Mais revenons à Jean-Claude Rennwald, qui inscrit le rebond de la gauche française dans un frémissement des forces progressistes en Europe et dans le monde. «La Commune n'est pas morte», se réjouit le socialiste, en citant la chanson d'Eugène Pottier. Ces petites victoires enregistrées ici ou là ne suffisent toutefois pas encore à «faire revivre le socialisme, le syndicalisme et les mouvements sociaux». Conclusion: «Il est aujourd'hui indispensable d'internationaliser les luttes politiques et sociales, tant au niveau européen que sur le plan mondial.» ■

Jean-Claude RENNWALD



**LE BOUT
DU TUNNEL**

Du suicide collectif au renouveau de la gauche française

Vérona ÉDITIONS

Jean-Claude Rennwald, *Le bout du tunnel. Du suicide collectif au renouveau de la gauche française*, Ed. Vérona, 2022, 202 pages.